

AFFAIRE N° 25 - Projet de création d'une porcherie (installation classée)
à la Bretagne, "Belle-vue", présenté par M. TECHER Henri.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Conformément à l'article 8 du Décret N° 77 1133 du 21 septembre 1977, M. Le Préfet de la Réunion m'a demandé par lettre en date du 24 mai dernier de lui faire connaître l'avis du Conseil Municipal sur le projet de création d'une porcherie à la Bretagne "Belle-vue" présenté par M. TECHER Henri.

J'ajoute qu'une enquête publique sera ouverte du 19 juin au 19 juillet 1978 inclus et que pendant cette période les pièces du dossier et un registre d'enquête seront déposés à la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Mesdames et Messieurs je vous demande votre avis sur cette affaire.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Vu
St. Denis, le 6 juillet 78
Pour le Préfet
Le Directeur de l'Administration
Générale et de la Représentation
G. BÉDIER

ADOPTE A L'UNANIMITE